

RAPPORT SEMESTRIEL

DISRUPTIVE COMBINATION
AGAINST NEUROLOGICAL DISORDERS



▲ NEURONAL NETWORK
● GLIAL NETWORK

 Theranexus

THERANEXUS

Société anonyme au capital de 1 210 714 €

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	3
RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	11
ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	12
PERSPECTIVES D'AVENIR	13
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	13
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	13
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	15
4. COMPTES SEMESTRIELS	19
5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	43
DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	44
CONTROLE DE LA SOCIETE	44
ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	44
ETAT DES NANTISSEMENTS	44

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Franck MOUTHON, président directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 30 septembre 2021
Franck MOUTHON
Président directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Franck MOUTHON

Président directeur général

Monsieur Thierry LAMBERT

Directeur administratif et financier

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : investisseurs@theranexus.fr

01.46.54.98.96

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Résumé

Fondée en 2013, Theranexus est une société biopharmaceutique qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC). La Société est partie du constat que les médicaments psychotropes proposés actuellement dans les troubles neurologiques (tels que l'épilepsie, la narcolepsie, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, les douleurs neuropathiques, les affections psychiatriques, ...) présentaient une efficacité limitée et le développement de nouveaux traitements demeurait un enjeu industriel considérable. Anciens chercheurs au CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique), les fondateurs, Franck MOUTHON et Mathieu CHARVERIAT, ont identifié le rôle important joué par les cellules non neuronales (autrement appelées « cellules gliales »), longtemps négligées dans la réponse des neurones à ces médicaments psychotropes. Leur recherche a permis de découvrir qu'en modulant l'organisation des réseaux des cellules non-neuronales, il était possible d'accroître l'efficacité de médicaments psychotropes. Cette technologie protégée, déclinable sur de multiples indications, consiste ainsi à agir simultanément sur les cellules gliales et sur les neurones. C'est cette approche unique et de rupture dans le domaine du système nerveux central que Theranexus développe aujourd'hui dans différentes pathologies dans lesquelles les besoins médicaux ne sont pas couverts aujourd'hui, à savoir :

- Le produit phare de la société, un premier candidat-médicament, le THN102, qui a déjà fait la preuve chez l'homme de sa sécurité dans des phases Ia et Ib et de sa supériorité d'efficacité par rapport au traitement psychostimulant de référence (le modafinil) dans une phase Ib chez des volontaires sains après privation de sommeil. Ce candidat médicament vient de démontrer son efficacité chez les patients atteints de la maladie de Parkinson et présentant une somnolence diurne excessive ;
- Un second candidat-médicament, le THN201, dans les troubles neurocognitifs dans la maladie d'Alzheimer, ayant démontré sa sécurité dans une étude de phase Ib chez des volontaires sains, mais surtout présentant un profil d'effet pharmacologique renforcé par rapport au traitement de référence de la la maladie d'Alzheimer ;
- Un troisième candidat-médicament, le THN101, dans les douleurs neuropathiques, ayant montré sa sécurité chez le volontaire sain dans une étude de phase Ia ;
- Un quatrième candidat-médicament, BBDF101, dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (la Fondation BBDF), proche de son entrée en clinique de phase 1/2.

Theranexus dispose également d'une plateforme de découverte de nouveaux médicaments, développée depuis 2013 et dont les activités s'élargissent dans le cadre du projet NeuroLead, en collaboration avec le CEA et le Collège de France, à l'aide d'un financement PSPC obtenu auprès de Bpifrance.

Les troubles neurologiques, un enjeu sociétal lourd et un marché en forte attente d'innovation thérapeutique

Les troubles neurologiques affectent près d'un milliard de personnes dans le monde et cette proportion est en croissance forte avec le vieillissement de la population. Ils sont l'une des premières causes d'invalidité et leurs coûts globaux (estimés à plus de 2 000 Mds€^{1,2}) correspondent à plus d'un tiers des dépenses mondiales de toutes les maladies réunies.

En 2016, les médicaments psychotropes représentaient la plus grande part de marché au monde avec 15.6%³. Au sein de ce groupe figurent notamment les analgésiques, les médicaments contre des maladies telles que l'épilepsie ou la maladie de Parkinson, ainsi que les traitements contre les affections psychiatriques (anxiété, dépressions).

En dépit de l'existence de nombreux médicaments adressant ces maladies du SNC les besoins médicaux restent très importants et l'industrie pharmaceutique fait aujourd'hui face à deux défis majeurs :

- la chute en série de brevets clés pour un nombre important de médicaments « blockbusters » (c'est-à-dire générant plus de 1 Mds\$ de revenus par an) ;
- un taux d'échec élevé pour les nouveaux traitements ciblant les troubles neurologiques.

L'intensité de la recherche dans ce domaine par les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique s'accompagne d'une forte demande de nouveaux projets à même de permettre un renouvellement de leurs portefeuilles de médicaments. Cette aire thérapeutique est une opportunité unique pour les sociétés de biotechnologies qui sont aujourd'hui en mesure d'apporter des solutions nouvelles.

Une plateforme de découverte et de caractérisation de nouveaux médicaments

Theranexus à travers sa plateforme innovante de génération de candidats-médicaments est idéalement positionnée pour participer à la réponse à ces forts besoins médicaux et industriels. La notion de plateforme recouvre la capacité opérationnelle de la Société à sélectionner et à identifier ses candidats-médicaments. Ce processus de sélection et d'identification s'opère par une première étape essentielle pour la Société qui permet de valider un environnement favorable pour le choix du couple candidat-médicament/indication d'un point de vue *business* (marché, besoin médicaux, concurrence, positionnement, viabilité économique etc.) et d'un point de vue recherche et développement réglementaire (modèles précliniques, biomarqueurs précliniques et cliniques, chemin optimisé pour atteindre la preuve de concept chez le patient, etc.). La deuxième étape clé de cette plateforme consiste à utiliser des modèles cellulaires *in vitro* et des modèles précliniques *in vivo* pour retenir le meilleur candidat-médicament à développer sur la base de son apport en matière d'efficacité par rapport à la première ligne de traitement dans l'indication retenue. La plateforme Theranexus caractérise ainsi un processus de développement balisé et répliquable dans différentes indications thérapeutiques.

Theranexus a annoncé début 2019 le lancement du projet NeuroLead. Pour conduire ce programme, coordonné par Theranexus en collaboration avec le Collège de France et le CEA, le consortium a obtenu un financement de 6,2 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance (Projet de recherche et développement Structurant pour la Compétitivité, PSPC). Les deux tiers de ce montant

¹ Gustavsson et al., Eur Neuropsychopharmacology, 2011

² OMS / Neurological Disorders: Public Health Challenges, 2015

³ QuintilesIMS Suisse, 2017

financeront directement les activités de Theranexus (50% sous forme de subventions et 50% sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. L'ensemble des financements est étalé sur la durée du projet (4 ans). Le consortium est formalisé par un accord tripartite entre Theranexus, le CEA et le Collège de France.

Prévu sur quatre ans, le programme NeuroLead aura pour objectif de développer et valider une plateforme de découverte de candidats médicaments combinant les dernières innovations en neurosciences et l'intelligence artificielle, afin de généraliser et de systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques. NeuroLead permettra également d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société.

Une solution thérapeutique innovante, qui améliore l'efficacité des traitements existants du SNC

La stratégie thérapeutique de Theranexus repose ainsi sur le ciblage simultané des neurones et des cellules non-neuronales, par la conception et le développement de combinaisons de deux médicaments distincts :

- un premier médicament psychotrope ciblant l'activité neuronale (antidépresseurs, psychostimulants, etc.) ;
- un second médicament ciblant les cellules non-neuronales (plus spécifiquement les astrocytes).

Ces combinaisons, en agissant sur l'environnement cellulaire neuronal immédiat devraient permettre de maximiser la réponse du cerveau aux médicaments psychotropes et ainsi de proposer des médicaments plus efficaces dans les indications neurologiques choisies.

Une plateforme technologique puissante, générant un portefeuille diversifié de médicaments brevetés compatible avec la solution thérapeutique innovante de Theranexus

Ce positionnement innovant, de combinaisons de deux médicaments connus agissant simultanément sur les neurones et les cellules non-neuronales, a permis à Theranexus de déployer une plateforme de génération et de développement de candidats-médicaments à forte valeur ajoutée en :

- s'inscrivant directement en supériorité par rapport à la première ligne de traitement dès les phases précoces et devrait l'être également tout au long du développement, lorsque cette première ligne existe dans la mesure où i) la base même de la technologie est de renforcer l'efficacité d'un psychotrope donné, ii) le psychotrope retenu pour rentrer dans la stratégie thérapeutique Theranexus est la première ligne de traitement dans l'indication initiale sélectionnée, iii) le choix de la meilleure combinaison s'établit sur la base de la supériorité d'efficacité préclinique démontrée dans des modèles animaux pertinents pour l'indication et pour le psychotrope, et enfin iv) l'établissement de l'efficacité pharmacologique du candidat médicament peut se faire dès la phase Ib chez les volontaires sains et l'établissement de l'efficacité chez le patient se fait en phase II.

- bénéficiant d'un nouveau monopole d'exploitation sur les combinaisons et leur usage thérapeutique dans une série d'indications à l'aide de familles de brevet protégeant ces combinaisons ;
- augmentant la probabilité, la vitesse et l'agilité d'accès au marché de la combinaison en tirant profit des connaissances déjà disponibles sur les deux médicaments.

La technologie Theranexus et ses applications sont aujourd'hui protégées par plusieurs familles de brevets. Cette politique d'innovation et de protection de sa propriété intellectuelle constitue, pour la Société, une importante barrière à l'entrée contre d'éventuels concurrents.

Tournée vers les besoins médicaux et industriels prioritaires, Theranexus a choisi de décliner sa stratégie à travers le développement de trois premiers programmes propriétaires.

Le THN102, premier produit phare de la plateforme Theranexus ayant démontré son efficacité dans une étude de phase II pour le traitement de la somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson

Le THN102 a vocation à devenir le traitement de référence du traitement de la somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson. Il consiste en une combinaison de modafinil, première ligne de traitement psychostimulant actuel sur la narcolepsie, et de flécaïnide, médicament repositionné agissant sur les cellules non-neuronales. C'est le candidat-médicament le plus avancé de la Société.

Le THN102 a déjà atteint sa preuve de concept clinique chez des volontaires sains privés de sommeil en 2016. Ce candidat-médicament a déjà complété une phase II chez des patients atteints de narcolepsie. L'étude intitulée « Tolérance et efficacité du THN102 sur la somnolence chez des patients narcoleptiques » visait à démontrer la supériorité du THN102 par rapport au traitement de référence (modafinil) dans une population de patients narcoleptiques déjà traitée au modafinil, et présentant malgré ce traitement une somnolence résiduelle invalidante. Le profil de sécurité et de tolérance du THN102 a été jugé très satisfaisant. Cependant, les résultats ne permettent pas de constater de différence d'efficacité entre THN102 (combinaison de modafinil et flécaïnide) et le modafinil seul, sur le critère principal de l'étude (échelle de somnolence d'Epworth). La trop faible réponse au modafinil de la population de patients sélectionnés dans l'étude ne permettant pas d'établir de supériorité du THN102.

THN102 a été évaluée en phase II chez des patients atteints de somnolence diurne dans la maladie de Parkinson et son efficacité a été démontrée par rapport au placebo. Le THN102 fait l'objet d'une propriété intellectuelle renforcée et est couvert par une famille de brevets expirant en 2034.

Le THN101 et le THN201 : le prolongement naturel de la plateforme Theranexus sur d'autres indications neurologiques majeures

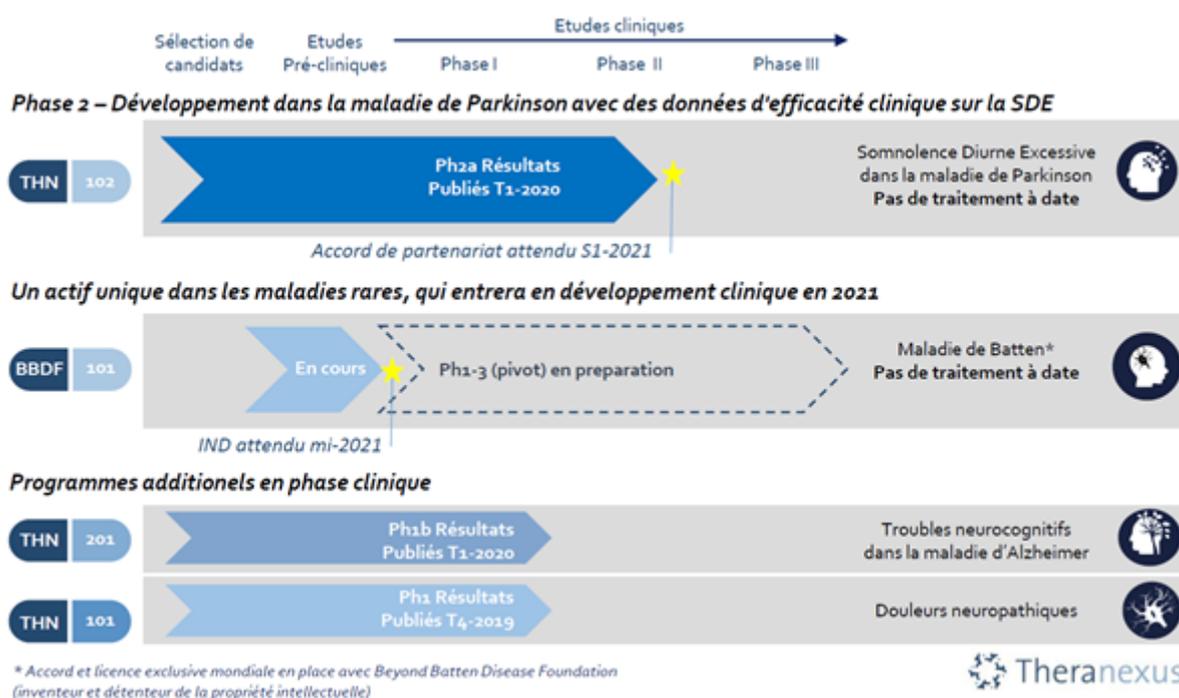
Grâce à sa plateforme technologique, Theranexus s'oriente stratégiquement vers d'autres indications neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer ou les douleurs neuropathiques. Le deuxième candidat-médicament de la Société, le THN201, a ainsi pour vocation de traiter des troubles neurocognitifs dans la maladie d'Alzheimer. Il consiste en une combinaison de donépézil, agissant sur l'activité neuronale, et de méfloquine agissant sur l'activité des cellules non-neuronales. Le troisième candidat-médicament en développement de la Société, le THN101, cherche à améliorer le traitement de la douleur neuropathique. Dans la même logique, il consiste en une combinaison d'amitriptyline, agissant sur l'activité neuronale et de méfloquine, agissant sur l'activité gliale.

Un essai clinique de Phase Ib sur la combinaison THN201 (donepezil combiné à la méfloquine), visant à comparer ses effets au traitement de référence dans les troubles neurocognitifs liés à la maladie d'Alzheimer, a été lancé au second semestre 2018 et les résultats ont été présentés au premier trimestre 2020 : ils mettent en évidence un élargissement du profil pharmacologique du THN201 par rapport au donepezil seul au profit des fonctions exécutives.

Concernant le candidat médicament THN101 (combinaison entre l'amitriptyline et la méfloquine), une étude de phase 1a est en cours et un programme de phase 2 est déjà défini.

Le THN201 est couvert par une famille de brevets expirant en 2032, et le THN101 par une famille de brevets expirant en 2036.

Ces trois candidats-médicaments et leurs indications thérapeutiques sont également couverts par la famille du « Brevet Principal » qui expirera en 2029.



Une stratégie thérapeutique offrant de larges opportunités de développement et de partenariats industriels

Au-delà de ses trois premiers programmes qui, après l'atteinte de jalons cliniques significatifs, pourront faire l'objet des partenariats industriels, la stratégie thérapeutique de la Société lui offre de larges opportunités de diversification :

- le développement de nouvelles combinaisons propriétaires qui consiste à conduire une combinaison brevetée de deux médicaments enregistrés, commercialisés et séparément libres de droit ;
- le management de cycle de vie de médicaments psychotropes propriété d'un industriel dont le brevet de protection arriverait à proximité de l'expiration. Dans le cadre d'un partenariat avec cet industriel lui permettant d'incorporer son médicament psychotrope en fin de protection au sein d'une nouvelle combinaison propriétaire issue de la plateforme Theranexus, il pourrait ainsi prolonger le monopole d'exploitation de son médicament et le développement de sa franchise commerciale ;

- le sauvetage de médicaments psychotropes en cours de développement clinique, rencontrant un manque d'efficacité dans les phases tardives de développement. Cette dernière possibilité s'établirait aussi dans le cadre de partenariats avec différents industriels suivant les mêmes modalités d'intervention de la plateforme Theranexus que le point précédent.

Un actionnariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en Octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (Collège de France, INSERM, CNRS, CEA, APHP, etc.).

Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Au cours du premier semestre 2021, la société a progressé dans le développement de son candidat-médicament BBDF101 ainsi que les autres activités de Business développement et de développement de sa capacité de découverte de nouveaux candidats médicaments :

Theranexus a poursuivi les travaux de préclinique réglementaires entamés en 2020 concernant la sécurité de son candidat-médicament BBDF101, puis a annoncé en septembre 2021 l'obtention d'une l'autorisation d'essai clinique de Phase 1/2 aux USA pour son candidat-médicament BBDF101 dans la maladie de Batten 2020.

Theranexus continue de poursuivre sa recherche d'un partenaire industriel pour le développement de son candidat-médicament THN102 (traitement de la somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson).

Les travaux de développement de la plateforme de R&D Neurolead se poursuivent en collaboration avec les partenaires de Theranexus, le CEA et le Collège de France, avec pour objectif de généraliser et de systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques. Ce développement de la plateforme s'est accompagné du recrutement d'un salarié additionnel au sein de l'équipe de recherche in-vitro.

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Les efforts de développement du candidats-médicament BBDF101 se sont traduits en septembre 2021 par l'obtention de l'autorisation d'essai clinique de phase 1/2 aux USA, progressée de manière significative tel que résumé dans le paragraphe ci-dessus 'évènements significatifs'.

Au cours du semestre, il n'y a pas eu d'évolution notable des effectifs (un recrutement au sein de l'équipe R&D).

En K€ (normes françaises)	S1-2021	S1-2020
Chiffre d'affaires	0	0
Produits d'exploitation	12	271
Autres achats et charges externes	2 944	2 271
Salaires et charges sociales	1 388	1 174
Dotations aux amortissements sur immobilisations	195	188
Autres charges d'exploitation	34	0
Charges d'exploitation	4 562	3 634
Résultat d'exploitation	-4 550	-3 363
Résultat financier	-112	163
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	939	330
Résultat net	-3 723	-2 870

Les autres achats et charges externes sont en hausse sur le premier semestre 2021 à 2 944 K€ contre 2 271 K€ au premier semestre 2020. Cette progression est due principalement aux dépenses pré-cliniques réglementaires réalisées dans le cadre du développement du candidat-médicament BBDF 101 (travaux déjà entamés au S2 2020).

Les salaires et charges sociales sont en augmentation à 1 388 K€ au premier semestre 2021 contre 1 174 K€ en 2020 sur la même période. Depuis le 1er janvier 2021, Theranexus ne bénéficie plus du statut de « Jeune Entreprise Innovante (JIE) donnant droit à des exonérations sociales et fiscales pour les salariés participant aux activités de recherche et développement (R&D). Pour renforcer son équipe R&D, la société a également recruté, sur la période, un nouveau salarié.

Après comptabilisation de 939 K€ de produit d'impôt, principalement du Crédit Impôt Recherche (CIR), la perte nette s'établit à -3 723 K€ au premier semestre 2021 contre -2 870 K€ sur le premier semestre 2020. Le Crédit d'Impôt Recherche du premier semestre est particulièrement élevé car aucune subvention ou avance remboursable n'a été reçue sur cette période (la société attend sur le second semestre le deuxième versement de 1,0 M€ d'avances et subventions dans le cadre du projet Neurolead qui viendra réduire l'assiette du CIR).

Au 30 juin 2021, la trésorerie disponible s'établit à 13,5 M€ (contre 11,2 M€ au 31 décembre 2020). Le niveau de trésorerie est relativement stable et assure à la société, selon ses objectifs fixés, une visibilité financière supérieure à 18 mois.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours du second semestre 2021, la Société prévoit notamment:

- De poursuivre son programme de développement de BBDF-101 avec le démarrage d'une étude clinique de phase 1/2 qui débutera par une cohorte de 6 patients adultes visant à confirmer la sécurité de BBDF-101 et à fournir des données de pharmacocinétique sur ce candidat-médicament sur 4,5 mois de traitement. Les résultats sont attendus pour cette cohorte au premier semestre 2021 (les patients continuerons ensuite d'être traités et suivis pendant une période deux ans) ;
- De continuer sa recherche d'un partenaire industriel pour la poursuite du développement de THN102 dans la maladie de Parkinson; et
- De poursuivre ses travaux précliniques pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies du système nerveux central.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document d'enregistrement universel de la Société, déposé le 28/04/2021. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

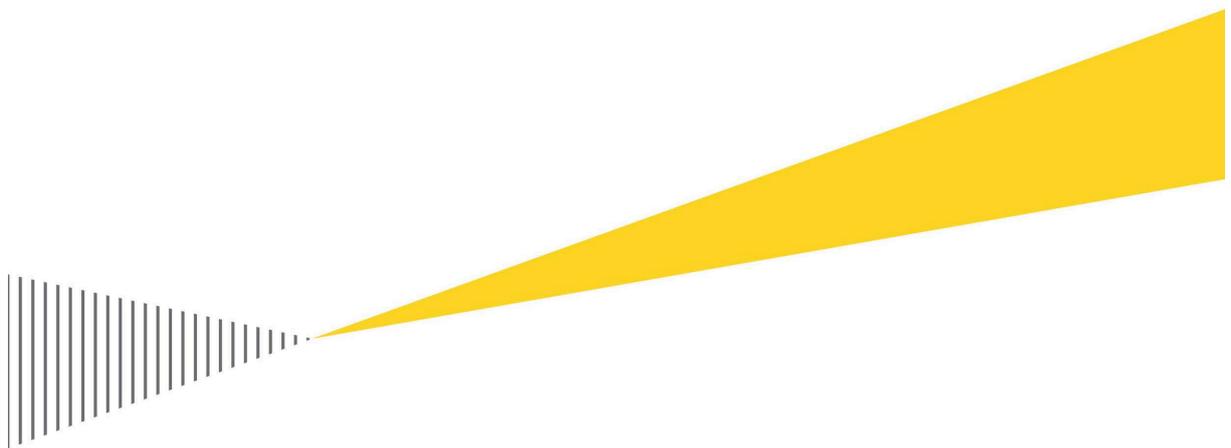
La Société a conclu en Janvier 2020 un contrat avec la Société Insiliance, spécialisée dans le domaine des technologies d'intelligence artificielle appliquées au domaine de la santé. L'objectif du contrat est « d'assurer une transformation numérique de la capacité de découverte de nouveaux candidats-médicaments par

l'application de solutions d'Intelligence Artificielle, à développer sur-mesure, à ses activités de recherche, de sélection et de développement de candidats-médicaments, dans le domaine du système nerveux central. Le montant des prestations s'élève à 30k€ par an sur une période de 3 ans. Ce contrat a été amendé en juillet 2020 pour inclure des prestations additionnelles pour un montant de 40 k€. Ce contrat a fait l'objet de la procédure réservée aux conventions réglementées, et a été approuvé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2021.

Des contrats de travail lient la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général Délégué et Franck Mouthon, Président Directeur Général (contrat suspendu depuis le 18 novembre 2014).

Des informations plus détaillées sur ce contrat sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 27/04/2021. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Theranexus
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes intermédiaires**

ERNST & YONG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theranexus et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci, relatif à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels que joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes intermédiaires de cette période. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires au regard des règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui précise que les comptes intermédiaires ont été établis dans le cadre de la publication des comptes semestriels et, en conséquence, ne constituent pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables français. Au regard de ce référentiel, seuls des comptes complets comportant un bilan, un compte de résultat avec une

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

information comparative, un état des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes aux états financiers peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 30 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Cédric Garcia

4. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la Société au 30 juin 2021 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



THERANEXUS SA

Comptes du premier semestre 2021



Sommaire

Table des matières

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA	4
1.1 Bilan et compte de résultat, en euros	4
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	7
1.2 Etat des variations des capitaux propres	8
1.3 Tableaux des flux de trésorerie	9
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Principes et conventions générales	10
2.2. Permanence des méthodes	10
2.3. Principe de continuité de l'exploitation	10
2.4. Jugements et estimations de la direction de la société	10
2.5. Monnaie de présentation des comptes	11
3. Principales méthodes comptables de la Société	11
3.1 Chiffre d'affaires	11
3.2 Subvention d'exploitation	11
3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles	11
3.3.1 Les immobilisations incorporelles	11
3.3.2 Les immobilisations corporelles	11
3.3.3 Dépréciation des actifs	11
3.4 Immobilisations financières	12
3.5 Opérations en devises	12
3.6 Provisions pour risques et charges	12
3.7 Engagement de retraite	12
3.8 Résultat exceptionnel	12
3.9 Résultat par action	13
3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	13
3.11 Valeurs Mobilières de Placement	13
4. Evènements significatifs	13
4.1 Faits spécifiques	13
4.2 Evènement post-clôture	13
5. Notes sur les comptes	13
5.1 Subvention d'Exploitation	13
5.2 Autres produits d'exploitation	14
5.3 Autres achats et charges externes	14
5.4 Charges de personnel	14
5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation	15



<i>5.6 Résultat Financier</i>	15
<i>5.7 Résultat Exceptionnel</i>	15
<i>5.8 Crédit d'impôt recherche</i>	15
<i>5.9 Etat des immobilisations</i>	16
<i>5.10 Etat des amortissements</i>	16
<i>5.11 Etat des provisions</i>	17
<i>5.12 Etat des échéances des créances et des dettes</i>	17
<i>5.13 Produits et avoirs à recevoir</i>	19
<i>5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	19
<i>5.15 Charges constatées d'avance</i>	20
<i>5.16 Produits constatés d'avance</i>	20
<i>5.17 Composition du capital social</i>	20
<i>5.17.1 Capital social actuel</i>	20
<i>5.17.2 Capital social potentiel</i>	20
<i>5.18 Avances remboursables</i>	21
<i>5.19 Emprunts et dettes financières</i>	22
<i>5.20 Fournisseurs et comptes rattachés</i>	22
<i>5.21 Charges à payer et avoirs à établir</i>	22
<i>5.22 Engagements hors bilan</i>	22
<i>5.23 Rémunération des mandataires sociaux</i>	23
<i>5.24 Entreprises liées</i>	23



1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2021 (6 mois)			au 31/12/2020 (12 mois)		Variations	
	Brut	Amort.Dépréc.	Net	Net	Var.	Var. %	
IMMOBILISATIONS							
Frais d'établissement							n/a
Recherche et développement							n/a
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 301 648	(388 706)	1 912 942	1 913 875	(933)		0%
Fonds commercial							n/a
Autres immobilisations incorporelles							n/a
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							n/a
Terrains							n/a
Constructions							n/a
Installations techniques, matériel & outillage industriels	973 874	(448 448)	525 426	646 497	(121 071)		-19%
Autres immobilisations corporelles	35 108	(23 220)	11 888	7 584	4 304		57%
Immobilisations en cours							n/a
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Avances & acomptes							n/a
Participations évaluées selon mise en équivalence							n/a
Autres Participations							n/a
Créances rattachées à des participations							n/a
Autres titres immobilisés	439 267	(99 386)	339 882	401 106	(61 224)		-15%
Prêts							n/a
Autres immobilisations financières	207 914		207 914	246 076	(38 162)		-16%
ACTIF IMMOBILISE	3 957 811	(959 760)	2 998 051	3 215 138	(217 087)		
Avances & acomptes versés sur commandes							n/a
CREANCES							
Clients et comptes rattachés							n/a
Fournisseurs débiteurs	15 142		15 142	25 854	(10 712)		-41%
Personnel				1 352	(1 352)		-100%
Organismes sociaux	6 448		6 448	10 458	(4 010)		-38%
Etat, impôts sur les bénéfices	1 924 297		1 924 297	992 695	931 602		94%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	118 389		118 389	350 328	(231 939)		-66%
Autres	86 599		86 599	418 131	(331 532)		-79%
Capital souscrit et appelé, non versé							n/a
Valeurs mobilières de placement	7 003 005		7 003 005	2 500 623	4 502 382		180%
Disponibilités	6 454 135		6 454 135	8 711 763	(2 257 628)		-26%
Charges constatées d'avance	555 023		555 023	1 243 802	(688 779)		-55%
Primes de remboursement des obligations							n/a
Ecart de conversion actif							n/a
ACTIF CIRCULANT	16 163 039		16 163 039	14 255 006	1 908 033		
TOTAL GENERAL	20 120 850		19 161 090	17 470 144	1 690 946		



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2021 (6 mois)	au 31/12/2020 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Capital social ou individuel	1 142 623	1 021 859	120 764	12%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 877 043	12 499 503	377 540	3%
Ecarts de réévaluation				n/a
Réserve légale				n/a
Réserves statutaires ou contractuelles				n/a
Réserves réglementées				n/a
Autres réserves				n/a
Report à nouveau				n/a
Résultat de l'exercice	(3 722 906)	(4 797 597)	1 074 691	-22%
Subventions d'investissement				n/a
Provisions réglementées				n/a
CAPITAUX PROPRES	10 296 760	8 723 765	1 572 995	18%
Produits des émissions de titres participatifs				n/a
Avances conditionnées	1 509 021	1 559 021	(50 000)	-3%
AUTRES FONDS PROPRES	1 509 021	1 559 021	(50 000)	
Provisions pour risques				n/a
Provisions pour charges				n/a
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				n/a
Autres Emprunts obligataires				n/a
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 775 522	4 867 059	(91 537)	-2%
Emprunts et dettes financières diverses	800 546	838 182	(37 636)	-4%
Associés				n/a
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				n/a
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 254 331	1 068 949	185 382	17%
Personnel	263 677	99 111	164 566	166%
Organismes sociaux	233 759	247 711	(13 952)	-6%
Etat, impôts sur les bénéfices				n/a
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 210		9 210	n/a
Etat, obligations cautionnées				n/a
Autres impôts, taxes et assimilés	18 365	66 346	(47 981)	-72%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				n/a
Autres dettes				n/a
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				n/a
DETTES	7 355 410	7 187 358	168 051	
Ecart de conversion passif				n/a
TOTAL GENERAL	19 161 190	17 470 144	1 691 045	

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 30/06/2021 (6 mois)	au 30/06/2020 (6 mois)	Variations	
					Var.	Var. %
Ventes de marchandises						n/a
Production vendue biens						n/a
Production vendue services						n/a
Chiffre d'affaires Nets						n/a
Production stockée						n/a
Production immobilisée						n/a
Subventions d'exploitation			1 822	278 900	(277 078)	-99%
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			9 867	(9 914)	19 781	-200%
Autres produits			200	1 653	(1 453)	-88%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			11 890	270 639	(258 749)	-96%
Autres achats et charges externes			(2 922 223)	(2 262 981)	(659 242)	29%
Impôts, taxes et versements assimilés			(21 397)	(8 394)	(13 003)	155%
Salaires et traitements			(927 045)	(852 058)	(74 987)	9%
Charges sociales			(461 281)	(321 962)	(139 319)	43%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(195 499)	(188 382)	(7 117)	4%
Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
Autres charges			(34 255)	239	(34 494)	-14433%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(4 561 701)	(3 633 538)	(928 163)	26%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(4 549 812)	(3 362 899)	(1 186 913)	
Autres intérêts et produits assimilés			2 381	134 891	(132 510)	-98%
Reprises sur provisions et transferts de charges				151 186	(151 186)	-100%
Différences positives de change			37 395	6 183	31 212	505%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			39 776	292 260	(252 484)	-96%
Dotations financières aux amortissements et provisions			(99 386)	(65 302)	(34 084)	52%
Intérêts et charges assimilées			(34 246)	(43 101)	8 855	-21%
Différences négatives de change			(18 276)	(20 923)	2 647	-13%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						n/a
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(151 908)	(129 326)	(22 582)	17%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(112 132)	162 934	(275 066)	-169%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II-IV+V-VI)			(4 661 943)	(3 199 965)	(1 461 978)	46%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 30/06/2021 (6 mois)	au 30/06/2020 (6 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				n/a
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0	0	n/a
Participation des salariés				n/a
Impôts sur les bénéfices	939 037	330 463	608 574	184%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	51 666	562 899	(511 233)	-91%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	(3 774 672)	(3 432 401)	(342 171)	10%
RESULTAT NET	(3 722 906)	(2 869 502)	(853 404)	30%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2019	905 603	24 042 190				(9 932 862)	(6 579 773)	9 435 168
Augmentation de capital	116 256	3 969 949						4 086 205
Affectation de résultat		(6 579 774)						(6 579 774)
Report à nouveau						9 932 862	5 579 773	5 579 773
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(4 797 597)	(4 797 597)
31/12/2020	1 021 859	12 489 503					(4 797 597)	8 723 765

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2020	1 021 859	12 489 503					(4 797 597)	8 723 765
Augmentation de capital	120 764	5 175 137						5 295 901
Affectation de résultat							4 797 597	4 797 597
Report à nouveau								
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(3 722 906)	(3 722 906)
30/06/2021	1 142 623	12 877 043					(3 722 906)	10 296 760

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 30/06/2021 (6 mois)	au 30/06/2020 (6 mois)
Résultat de l'exercice	(3 722 906)	(2 869 502)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	195 499	188 382
Dotations aux provisions	99 386	65 302
Reprises sur provisions		(151 186)
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		(134 506)
Gains/pertes de change	(33 859)	(5)
Intérêt financiers nets payés	23 700	43 101
Marge brute d'auto-financement	(3 438 179)	(2 858 414)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts	10 546	
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	357 398	1 981 006
Variation des dettes	297 125	(585 455)
Variation du besoin en fonds de roulement	654 522	1 395 551
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(2 773 111)	(1 462 863)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(69 767)	(48 276)
Immobilisations corporelles	(8 032)	
Immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(77 798)	(48 276)
Augmentation de capital en numéraire	5 295 901	
Souscription d'emprunts	222 500	2 509 000
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont avance remboursable		
Intérêt financiers nets versés	(23 700)	(43 101)
Gains/pertes de change	33 859	5
Remboursement d'emprunt	(399 037)	(310 486)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 095 663	2 155 418
VARIATION DE TRESORERIE	2 244 754	644 279
Trésorerie d'ouverture	11 212 386	9 452 201
Trésorerie de clôture	13 457 140	11 267 390
Variation de trésorerie	2 244 754	1 815 189

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requise pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au **30 juin 2021**

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 13 457 k€ au 30 Juin 2021 du fait notamment de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres de 8,4M€ en janvier 2021 (partiellement tirée à hauteur de 5,6 M€ au 30 juin 2021).

Par ailleurs la société dispose également des ressources financières :

- Un remboursement du Crédit Impôt Recherche 2020 pour 992 k€ est attendu sur le second semestre 2021.
- Le reliquat de la ligne de de financement en fonds propres pour un montant maximum de 2,8 M€
- Sous réserve d'atteinte de jalons et des dépenses réalisées sur le programme Neurolead, la Société sera en mesure de recevoir 3 tranches de 1M€ chacune, comprenant 0,7M€ d'avances remboursables et 0,3M€ de subventions (dont une tranche au second semestre 2021).

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
- Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement :

- Aux coûts engagés pour l'acquisition des brevets déposés par l'entreprise et à frais de licence avec le CEA - Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, en fonction des dépenses encourues sur les projets. En effet, un accord de licence exclusive de brevet et de communication de savoir-faire a été signé avec le CEA le 16 juin 2013. Cet accord permet à la société Theranexus d'exploiter les différents brevets mentionnés dans le contrat pour son activité. A ce titre, les frais de brevet associés à ce contrat sont comptabilisés en immobilisations.
- A un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament BBDF101, destiné à être testé dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Montant brevets THERANEXUS au bilan le premier semestre 2021 : 226 K€

Montant licences CEA au bilan au le premier semestre 2021 : 852 K€

Montant licence BBDF-101 au le premier semestre 2021 : 1 222 K€

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

Dans le cas de la société, au premier semestre 2021, un test de perte de valeur a été effectuée pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une moins-value de 99 k€ a été constatée.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 suite à l'introduction en bourse de la société.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

Au titre il n'a pas été constaté de provision pour risques et charges.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 30 Juin 2021 et au 30 Juin 2020 tel que permis par la législation française.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 0.34 % au le premier semestre 2021
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2019

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 45 %.

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA ou BSPCE) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2020, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. A la date du présent rapport, la Société était encore en attente de ce remboursement.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

- Theranexus a mis en place en janvier 2021 une nouvelle ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 8,4 M€. La ligne prend la forme d'obligations remboursables en actions, tirables en 12 tranches de 700 k€ chacune sur une période maximum de 12 mois.
- Theranexus a poursuivi les travaux de préclinique réglementaire entamés en 2020 et portant sur son candidat-médicament BBDF-101, de manière à permettre l'obtention d'une autorisation d'essai clinique aux Etats-Unis (cf. ci-dessous).

4.2 Evènement post-clôture

Theranexus Société a annoncé en juillet 2021 toujours espérer conclure un accord de partenariat industriel pour le développement de THN102, sans toutefois fournir de nouveau calendrier (un tel accord était attendu pour le premier semestre 2021). Par ailleurs Theranexus a annoncé en septembre 2021 l'obtention d'autorisation d'essai clinique aux Etats-Unis pour son candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten.

Une partie des BSA issus de l'émission d'ABSA de juillet 2019 ont été exercés en juillet 2021. Au total 312 686 BSA ont été exercés pour obtenir 156 343 actions ordinaires, représentant une augmentation de capital de 870 831 euros prime incluse. Le reliquat des BSA (95 292 instruments) sont devenus caduques le 17 juillet 2021, 2 ans après leur émission tel que stipulé dans le cadre de l'émission des ABSA le 15 juillet 2019.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élevaient à -2k€ au premier semestre 2021 (lié à un ajustement mineur sur une estimation passée), contre 279 k€ au premier semestre 2020. Elles découlaient au premier semestre 2020 de la portion subventions perçues dans le cadre du PSPC venant financer la plateforme de recherche collaborative Neurolead (des avances remboursables ont été perçues également dans le cadre de Neurolead).

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Transfert de charge d'exploitation	9 867	9 914
Autres produits	200	(1 654)
Autres produits d'exploitation	10 068	8 260

Les autres produits correspondent à des subventions perçues sur des formations de salariés de la société. La variation entre l'exercice le premier semestre 2020 et le premier semestre 2021 est lié au faible volume de formations en 2021, conséquence de la crise sanitaire.

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Achat d'études et prestations de recherche	2 426 242	1 738 132
Honoraires	278 415	323 189
Frais de voyage et déplacement, réception	2 559	8 443
Publicités	59 508	56 649
Divers	155 499	136 568
Autres achats et charges externes	2 922 223	2 262 981

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L'augmentation du poste Achats d'études et prestations de recherche est due aux travaux de préclinique réglementaires concernant BBDF-101 (candidat-médicament dans la maladie de Batten) débutés au second semestre 2020.

Les honoraires étaient davantage élevés au premier semestre 2020 qu'au premier semestre 2021 du fait de dépenses de dépenses d'étude de marché entreprises suite aux résultats positifs de THn102 dans la maladie de Parkinson.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Salaire et traitement	927 045	852 058
Charges sociales	461 281	321 962
Charges de personnel	1 388 327	1 174 020

Les salaires et traitement ont relativement peu évolués entre le premier semestre 2020 et le premier semestre 2021 les effectifs étant restés quasiment stables : un recrutement au sein de l'équipe de recherche vitro au cours du premier semestre 2021, et impact de la mise en chômage partiel d'une partie des effectifs lors du confinement du printemps 2020. L'évolution des charges sociales a été nettement plus marquée puisque le statut de Jeune Entreprise Innovante dont la Société bénéficiait depuis le mois d'avril 2013 s'est terminé le 31 décembre 2020. Ce statut permettait à la société de bénéficier de charges sociales allégées pour le personnel de recherche et développement, qui est majoritaire dans les effectifs. La fin de ce statut se traduit par des taux de charge plus élevées sur le personnel de recherche et développement.

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	30/06/2021	31/12/2020
Cadres	17	16
Non Cadre	1	1
Effectifs	18	17

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Dotations aux amortissements	195 499	188 382
Dotations aux provisions		
Total	195 499	188 382

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations incorporelles	70 700	62 981
Immobilisations corporelles	124 799	125 401
Dotations aux amortissements	195 499	188 382

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead.

5.6 Résultat Financier

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Revenus de placements financiers	2 381	385
Reprise dépréciations financières		151 186
Différences positives de change	37 395	6 183
Autres produits financiers		134 506
Total Produits financiers	39 776	292 260
Dotations dépréciations financières	(99 386)	(65 302)
Intérêts sur autres emprunts	(34 246)	(43 101)
Différences négatives de change	(18 276)	(20 923)
Total Charges financières	(151 908)	(129 326)
Résultat Financier	(112 132)	162 934

5.7 Résultat Exceptionnel

Néant

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le produit d'impôt est composé très largement du crédit impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche pour le premier semestre 2021 s'élève à 932 k€ contre 317 k€ pour le premier semestre 2020.

5.9 Etat des immobilisations

Au 30/06/2021

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2020			31/12/2020
Brevets	158 425	35 439		193 864
Licences	695 414	1 342 603		2 038 017
TOTAL 1	853 839	1 378 042	0	2 231 881
Installations tec. mat et outillages Industriels	973 078			973 078
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 008	8 864		27 872
TOTAL 2	19 008	981 942	0	1 000 950
Autres titres immobilisés	204 211	(204 211)		
Prêts et autres immobilisations financières	147 060	500 121		647 181
TOTAL 3	351 271	295 910	0	647 181
TOTAL GENERAL	1 224 118	2 655 895	0	3 880 013

au 31/12/2020

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2021			30/06/2021
Brevets	193 864	32 613		226 477
Licences	2 038 017	37 154		2 075 171
TOTAL 1	2 231 881	69 767	0	2 301 648
Installations tec. mat et outillages Industriels	973 078	796		973 874
Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 872	7 236		35 108
TOTAL 2	1 000 950	8 032	0	1 008 982
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181			647 181
TOTAL 3	647 181	0	0	647 181
TOTAL GENERAL	3 880 013	77 798	0	3 957 811

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2020			31/12/2020
Immobilisations incorporelles	191 955	126 050		318 006
TOTAL 1	191 955	126 050	0	318 006
Installations tec. mat et outillages Industriels	83 311	243 270		326 581
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 432	6 856		20 288
TOTAL 2	96 743	250 126	0	346 869
TOTAL GENERAL	288 699	376 176	0	664 875

au 30/06/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2021			30/06/2021
Immobilisations incorporelles	318 006	70 700		388 706
TOTAL 1	318 006	70 700	0	388 706
Installations tec. mat et outillages Industriels	326 581	121 867		448 448
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 288	2 932		23 220
TOTAL 2	346 869	124 799	0	471 668
TOTAL GENERAL	664 875	195 499	0	860 374

5.11 Etat des provisions

au 31/12/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2020			30/06/2020
Immobilisations financières	151 186	(151 186)		
TOTAL GENERAL	151 186	(151 186)	0	0

au 30/06/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2021			30/06/2021
Immobilisations financières		99 386		99 386
TOTAL GENERAL	0	99 386	0	99 386

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	246 076		246 076
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	1 352	1 352	
Organismes sociaux	10 458	10 458	
- Impôts sur les bénéfiques	992 695	992 695	
- T.V. A	350 328	350 328	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	418 131	418 131	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	25 854	25 854	
Charges constatées d'avance	1 243 802	1 243 802	
TOTAL GENERAL	3 288 695	3 042 619	246 076

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 867 059	714 011	4 153 048	
Emprunts et dettes financières diverses	838 182	83 182	625 000	130 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068 949	1 068 949		
Personnel	99 111	99 111		
Organismes sociaux	247 711	247 711		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	66 346	66 346		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	7 187 357	2 279 309	4 778 048	130 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	535 834			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

au 30/06/2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	207 914		207 914
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	6 448	6 448	
- Impôts sur les bénéfices	1 924 297	1 924 297	
- T.V. A	118 389	118 389	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	86 599	86 599	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	15 142	15 142	
Charges constatées d'avance	555 023	555 023	
TOTAL GENERAL	2 913 813	2 705 899	207 914

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

Estimation du CIR du premier semestre 2021 : 932 602 €, calculée sur la base d'engagement des projets en termes de frais et subventions.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 775 522	850 574	3 924 949	
Emprunts et dettes financières diverses	800 546	145 546	590 000	65 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 254 331	1 254 331		
Personnel	263 677	263 677		
Organismes sociaux	233 759	233 759		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 110	9 110		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 365	18 365		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	7 355 310	2 775 361	4 514 949	65 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	222 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	399 037			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Concernant le PGE (prêt garanti par l'état) d'un montant total de 3,4M€, postérieurement à la clôture de l'exercice 2020, la société a fait le choix de demander l'amortissement sur une période de 5 ans à compter de la date anniversaire de sa mise en place (mise en place juin 2020, data anniversaire en juin 2021), et de bénéficier d'un an de décalage de remboursement du capital. De juin 2021 à juin 2022 la société paiera uniquement les intérêts et l'amortissement du prêt ne débutera qu'à partir de juin 2022.

Par ailleurs le remboursement de l'emprunt bancaire historique de la société (mis en place en juillet 2019 pour 2,5M€, et 1,52 M€ restant due au 30 Juin 2021) a été rééchelonné au cours de l'exercice 2020 pour bénéficier des mesures de report d'échéances mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (report de 2 trimestres des échéances).

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2021	30/06/2020
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Valeurs mobilières de placement	7 003 005	2 500 623
Disponibilités	6 454 135	8 711 763
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	13 457 140	11 212 386
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	13 457 140	11 212 386

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.15 Charges constatées d'avance

	30/06/2021	31/12/2020
Prestations de services R&D	504 664	1 180 624
Charges liées au personnel		
Assurances	50 360	4 928
Divers		58 250
TOTAL	555 023	1 243 802

Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sont de 555 023 € au premier semestre 2021 et de 1 243 802 € au 31 Décembre 2020. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 Juin 2021, le capital social de la Société est fixé à 1 142 623 €.

Il est divisé en 4 570 491 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 Juin 2021, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 655 555 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
	<i>Franck Mouthon</i>	-
	<i>Mathieu Charvériat</i>	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2021	3 588	-
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	-
BSA restants au 30 juin 2021	1 794	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 juin 2021 (1)	3 588	251 635

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
- Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité. Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélerés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA, non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération. En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- a. au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - b. dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA, étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée. Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
- Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (3)	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i> Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i> Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2021 (3)	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	-	3 200	-	-
BSPCE restants au 30 juin 2021	4 488	1 794	4 486	11 218	300 000	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 juin 2021 (3)	-	7 176	11 960	35 904	225 000	-	1 000	1 000

- (1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.
- (2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3
 - 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020
 - L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.
- (3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.
- (4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « **BSPCE** ») :
- Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération. En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
 - au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
- Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2020	Augmentation	Remboursement	30/06/2021
BPI France ADI	750 021		(50 000)	700 021
BPI France PSPC « NEUROLEAD »	809 000			809 000
Total avances remboursables	1 559 021		(50 000)	1 509 021

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

Les caractéristiques de l'avance remboursable sont les suivantes :

Avance remboursable contractée auprès de BPI France

- Avance versée : 809 000 €
- Remboursement forfaitaire minimum : 360 000 €

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au		Durée	Taux
		31/12/2020	30/06/2021		
ORAs IRIS	0	0	222 500		
Emprunt SG 825K	825 000	515 625	412 500	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000	538 934	431 147	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000	412 500	309 375	4 ans et 5 mois	2,50%
PGE - SG	850 000	850 000	850 000	12 mois	n/a
PGE - BNP	850 000	850 000	850 000	12 mois	n/a
PGE - CE	850 000	850 000	850 000	12 mois	n/a
PGE - BPI	850 000	850 000	850 000	12 mois	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000	175 000	140 000	8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	650 000	650 000	8 ans	4,06%
Intérêts courus		13 182	10 546	n/a	n/a
Total	6 900 000	5 705 241	5 576 068		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2020

En euros	31/12/2020	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	881 503	881 503		
Factures non parvenues	187 446	187 446		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 068 949	1 068 949		

au 30/06/2021

En euros	30/06/2021	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	1 102 086	1 102 086		
Factures non parvenues	152 245	152 245		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 254 331	1 254 331		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.
Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 81 k€ charges sociales comprises au 31 Décembre 2020
- 94 k€ charges sociales comprises au 30 Juin 2021

2- Engagement de licence avec le CEA :

La Société a signé en juin 2013 un accord de licence exclusive mondiale de brevets et de communication de savoir-faire avec le CEA et BMS. Plusieurs avenants sont venus compléter cet accord initial.

Dans le cadre de cet accord, il a notamment été convenu que la Société :

- Rembourse au CEA les frais de propriété industrielle, engagés par le CEA antérieurement à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III. Ces charges ont déjà été comptabilisées dans les comptes de la société ;
- Prenne en charge les frais de propriété industrielle postérieurs à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III ;

La structure contractuelle de la contrepartie financière dépend de la catégorie du produit et de la stratégie de développement adoptée par la Société :

- S'agissant d'exploitation directe : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaire lié aux ventes nettes de produits ; Compte tenu des programmes de développement en cours et de la stratégie adoptée par la Société, il est précisé que pour les trois candidats-médicaments présentés ci-dessus, la Société rétrocèdera au maximum au CEA une redevance à un chiffre basée sur les sommes perçues du sous licencié.
- S'agissant d'exploitation indirecte : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une partie des sommes perçues dans le cadre de toute sous-licence contractée avec un tiers ; Le pourcentage de rétrocession au CEA variant en fonction
- de l'étape de développement du produit à laquelle la sous-licence est concédée (plus le développement est avancé plus la redevance est faible).

3- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten disease Foundation' pour le candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten. Cet accord prévoit le développement et la commercialisation du médicament après une étude clinique unique qui débutera en 2020, et qui en cas de succès, devrait conduire directement à l'enregistrement du médicament

Cette signature de l'accord exclusif de licence mondiale faisait suite à la signature d'un accord de principe le 27 juin dernier, qui accordait une période d'exclusivité de six mois à Theranexus pour la conclusion d'un accord définitif.

La maladie de Batten est une maladie neurologique pédiatrique rare et mortelle, d'origine génétique pour laquelle il n'existe aucun traitement. Elle appartient au groupe des céroïdes-lipofuscinoses neuronales (CLN). Beyond Batten Disease Fondation (BBDF) a financé les travaux de recherche visant à identifier et à valider BBDF-101, une combinaison propriétaire s'appuyant sur un effet synergistique entre deux principes actifs tout comme les candidats-médicaments de Theranexus déjà en cours de développement clinique.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament BBDF-101 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NeuroLead de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de BBDF-101 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

4- Loyers :

La charge locative au 30 Juin 2021 s'élevant à 41k€, les engagements donnés au titre des loyers sont considérés comme non significatifs.

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2021 au 30 Juin 2021 est de 201 651 €.

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2020 au 30 Juin 2020 est de 203 151 € , cependant ce montant comprend 1500 € dus au titre de prime de naissance versée en 2020 .

5.24 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.

5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent rapport semestriel (chiffres arrêtés au 31 Août 2021).

Ce tableau prend notamment en compte :

- le remboursement en actions de 2 520 Obligations Remboursables en Actions (ORAs) de 2500 euros chacune par l'émission au total de 597 476 actions (chiffres au 31 Août 2021) depuis la mise en place de la ligne de financement en fonds propres auprès du fonds IRIS en janvier 2021.
- L'exercice d'une partie des BSA issus de l'émission d'ABSA de juillet 2019 en juillet 2021. Au total 312 686 BSA ont été exercés pour obtenir 156 343 actions ordinaires, représentant une augmentation de capital de 870 831 euros prime incluse. Le reliquat des BSA (95 292 instruments) sont devenus caduques le 17 juillet 2021, 2 ans après leur émission tel que stipulé dans le cadre de l'émission des ABSA le 15 juillet 2019.

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée***						Droits de vote	
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%
			BSA	BSPCE	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée	%		
Franck Mouthon	317 776	6,6%	-	106 924	106 924	2,0%	424 700	8,1%	635 552	10,8%
Mathieu Charvériat	317 776	6,6%	-	106 924	106 924	2,0%	424 700	8,1%	635 552	10,8%
Total fondateurs	635 552	13,1%	-	213 848	213 848	4,1%	849 400	16,2%	1 271 104	21,5%
Salariés et autres personnes physiques	-	0,0%	-	182 896	182 896	3,5%	182 896	3,5%	-	0,0%
Total fondateurs & salariés	635 552	13,1%	-	396 744	396 744	7,6%	1 032 296	19,7%	1 271 104	21,5%
Dominique Costantini	-	0,0%	3 588	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Luc-André Granier	-	0,0%	3 588	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Total administrateurs	-	0,0%	7 176	-	7 176	0,1%	7 176	0,1%	-	0,0%
Richard Platford	96 884	2,0%	-	-	-	0,0%	96 884	1,8%	96 884	1,6%
Supernova Invest*	393 078	8,1%	-	-	-	0,0%	393 078	7,5%	393 078	6,6%
Auriga Partners	577 762	11,9%	-	-	-	0,0%	577 762	11,0%	913 587	15,5%
Sofimac Partners	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Kreaxi**	124 738	2,6%	-	-	-	0,0%	124 738	2,4%	221 622	3,7%
Total investisseurs financiers historiques	1 192 462	24,6%	-	-	-	0,0%	1 192 462	22,7%	1 625 171	27,5%
Flottant	3 014 842	62,3%	-	-	-	0,0%	3 014 842	57,5%	3 014 864	51,0%
Total investisseurs	4 207 304	86,9%	-	-	-	0,0%	4 207 304	80,2%	4 640 035	78,5%
Total général	4 842 856	100,0%	7 176	396 744	403 920	7,7%	5 246 776	100,0%	5 911 139	100,0%

* Dont 295 400 actions via son fonds Amorçage Technologique Investissement

** Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners

*** Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA ») et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») en circulation exercés, (voir la note 5.17 des comptes semestriels « capital social potentiel »). Ces chiffres tiennent également compte de la division par 4 de la valeur nominale des actions de la Société (et la multiplication corrélatrice du nombre d'actions par 4).

**** Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (31 442 titres au 31 août 2020)

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Les principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, le seul nantissement porte sur le fonds de commerce de la Société (et exclut spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement a été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. Au 30 juin 2021, le solde de cet emprunt s'élevait à 1,5 M€.